

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Courville

<https://www.cadre21.org/membres/74671d3f7e97a6a8a2626b08>

Date d'obtention : 2021-01-22 14:55:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les intervenants scolaires ont un rôle primordial pour limiter les impacts d'une situation de sextage. En aucun cas, un intervenant ne peut voir les photos ou vidéos, puisqu'il commettrait un acte criminel. Lorsqu'un élève se confie à propos d'une situation de sextage (victime ou témoin), il faut ouvrir la trousse d'intervention et poser les questions qui s'y trouvent. Les réponses recueillies pourront servir à la police ou au DPCP. Le cellulaire du contrevenant doit être confisqué pour limiter la propagation des photos/vidéos. Si un parent dénonce une situation, on doit le référer au service de police de notre région.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me fournir un cadre me permettant d'intervenir adéquatement auprès de victimes, témoins et des contrevenants sans compromettre le processus au niveau de la police et sans nuire au processus judiciaire. Je vais pouvoir limiter l'impact d'une situation de sextage par une prise en charge rapide. Je vais maintenir mon lien de confiance avec les élèves en m'appuyant sur une démarche testée et validée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne dois en aucun cas voir les photos ou vidéos. Je ne dois porter aucun jugement sur la situation. Je dois être dans une attitude bienveillante.